226

L'A

COMPATI

tention la

Cett
bâse mên
quences l
seulement

Con
plus éten
la prospé
dont jusq
qu'en re
leur distr
disposée
Société,
nous éter
par là no
Province

Uni
la révoc
droits, I
espèce q
times, à
de règle
générau
opinion
besoin
faire ch
Comme

Dé
pressée,
un eflet
sur nos
port ave

Le
systèm
sons m
ment, f
dévelop
et du b

ADRESSE

DE

L'ASSOCIATION DU COMMERCE LIBRE,

AU

PEUPLE DU CANADA.

Compatriotes,

Il est arrivé, dans les affaires commerciales de cette Colonie, une crise qui demande l'énergie, et l'attention la plus dévouée de tous ceux qui ont à cœur l'avancement de ses intérêts divers et croissants.

Cette crise est provenue de la nouvelle Politique Commerciale de la Métropole, politique qui attaque la bâse même de toute protection quelconque, et expose à la fois cette Colonie et la Mère-Patrie aux conséquences les plus graves d'une lutte sans borne avec les autres Nations. S'opposer à cette politique, serait non seulement inutile, mais incompatible avec le but de cette Association.

Convaincus, comme nous le sommes, que le principe d'un commerce libre, appliqué de la manière la plus étendue, est un bon principe, et sous tous les rapports le plus sage qu'un pays puisse adopter pour assurer la prospérité de toutes les classes ; convaincus aussi, (puisque la Mère-Patrie nous ôte en ce moment la faveur dont jusqu'à présent nous avons joui, dans ses marchés), que la prospérité du Canada ne peut être maintenue, qu'en rendant son commerce *libre*, et qu'en laissant à son industrie et à ses capitaux la faculté de poursuivre leur distribution et leur emploi naturels ; mais craignant en même temps que notre Législature ne soit pas encore disposée à donner effet par Statut à ces vues libérales, nous avons cru prudent et désirable de nous former en Société, dans le but de réunir en un seul corps tous ceux qui partagent nos opinions à cet égard. Par ce moyen, nous étendrons notre influence, nous réunirons nos vues et intérêts, nous atteindrons l'unité de fin et d'action, et par là nous nous mettrons en état d'assurer le triomphe de nos principes dans les Lois Commerciales de la Province.

Unis sur la bâse de la Liberté du Commerce, nous demanderons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous Statuts Impériaux imposant des droits distinctifs ; en second lieu, l'abrogation de tous droits, Impériaux ou Locaux, perçus sur le Blé ou Froment, les provisions de bouche, ou les grains de quelque espèce que ce soit, importées des Etats-Unis ; et enfin, nous promettons de nous opposer par tous moyens légitimes, à ce qu'il soit passé, à l'avenir, des Actes pour imposer des droits protecteurs, prohibitifs, ou simplement de règlements quelconques ; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures ; et que pour ces objets, on ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assujétis à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le Commerce général, le Commerce de transport, ou l'Industrie Agricole du Pays.

Déclarant que tels sont les principes et les opinions qui nous règlent, nous invitons, d'une manière empressée, les hommes de toutes les classes dans la Province, à s'entendre et à coopérer avec nous à leur donner un effet pratique, en les faisant triompher dans la Législature. Nous exhortons nos concitoyens à s'inscrire sur nos livres, et nous prions nos compatriotes éloignés de former des branches, ou associations locales, en rapport avec cette Société Centrale.

Le Commerce et l'Industrie de cette Colonie, encore dans leur enfance, et ci-devant encouragés par un système faux, se dirigeront bientôt dans leurs cours naturels. Heureux ! si par nos efforts réunis, nous réussissons maintenant à introduire dans notre système commercial le principe d'un Commerce Libre. Alors, seulement, ferons-nous du Saint-Laurent la voie publique pour le transport des richesses du fertile Ouest, tout en développant les vastes ressources de cette belle Colonie, et en assurant à ses habitans le comble de la prospérité et du bonheur.

Adressons-nous maintenant au Cultivateur Canadien, afin de le convaincre qu'il doit envisager sans crainte le principe d'un Commerce Libre, et qu'au contraire, il en retirera l'avantage et le profit, aussi bien que tout autre membre de la société.

Nous n'ignorons pas qu'on est généralement sous l'impression que les droits protecteurs haussent les prix, et nous tâcherons, par conséquent, de faire voir que c'est une erreur.

Ceux qui ont traité avec le plus de talent le sujet de l'Economie Politique, tous ceux qui ont étudié avec le plus de soin et le plus d'exactitude le cours de Commerce, s'accordent à dire, que, quand un pays est dans l'habitude d'exporter le surplus de ses produits, le prix du marché sur lequel il compte, comme acheteur ou consommateur, règle la valeur de tout. Telle est la position du Canada. Depuis plusieurs années ce pays a exporté ses produits agricoles, en partie de son propre crû, et en partie des grains des Etats-Unis naturalisés ; et en tous les cas le cours des prix a constamment été réglé par la valeur dans les marchés auxquels ce surplus a été envoyé. Pour prouver la vérité de cet avancé à la satisfaction de tout homme raisonnable, il nous suffira, sans doute, de passer en revue les prix d'ici pour les six dernières années. Nous adoptons ce terme comme plus propre à convaincre les Cultivateurs, d'autant plus qu'il nous met en état de comparer les prix durant deux périodes d'un caractère directement opposé. Durant la première période, le froment Américain fut admis franc de droits ; durant la dernière, il fut assujéti à un droit de trois chelins sterling par *quarter*. Comparant, maintenant, le prix moyen de la Farine fine pendant ces années, sur le marché de Montréal, nous servant de la Farine pour règle de jugement, non pas qu'elle soit plus à propos, mais parce que les prix du marché sont mieux déterminés, est plus aisément connu. Nous placerons ces prix en colonnes parallèles, afin que la vérité du principe que nous soutenons puisse être apperçue du même coup d'œil, savoir : que les prix ne sont pas augmentés pour l'Agriculteur Canadien par des droits protecteurs, mais dépendent du marché auquel ces produits sont envoyés.

Ainsi, quand le Froment Américain était admis en Canada, ***sans droits d'entrée***, les prix furent comme suit, c'est-à-dire, le prix moyen de l'année :—

1840, ...	26s. 10d.
1841, ...	28s. 5d.
1842, ...	30s. 0d.
Prix moyen des trois années, .	28s. 5d.

Froment Américain assujéti à un droit de 3s. sterling par ***quarter :***
Prix moyen de l'année :—

1843, ...	25s. 7d.
1844, ...	25s. 3d.
1845, ...	27s. 2d.
Prix moyen des trois années, .	26s. 0d.

Prétendra-t-on maintenant, ces faits sous les yeux, que les prix sont haussés par les droits protecteurs, ou que ces droits sont favorables au moindre degré à la prospérité du Cultivateur Canadien ? C'est donc à lui que nous en appelons pour s'unir à nous, afin d'affranchir le pays de droits qui ne sont que des entraves, et qui n'ont d'autre résultat que de paralyser son industrie et de restreindre son commerce. Qu'il se rappelle aussi que notre projet, s'il est pleinement exécuté, diminuera le prix de tous les effets dont il peut sentir le besoin journalier ; car par l'abrogation de tous droits distinctifs et régulateurs, nous le mettrons à même d'obtenir son sucre et son thé, ses hardes, et tout ce qu'il y a de surabondant, partout où il les trouvera à meilleur marché

Mais continuons à développer notre plan, afin de faire paraître les avantages immenses qui résulteront pour le Commerce général du Canada, aussi bien que pour son Commerce de transport, par l'abrogation de toutes impositions ou restrictions sur les produits Américains.

Nous montrerons, d'abord, le montant des Produits amassés tous les ans sur les rivages de nos grands lacs, et arrivant à cette ville, pour être distribués aux divers marchés pour consommation ; après cela, nous ferons voir la quantité immense qui passe par le Canal d'Erié, pour trouver un marché à New-York, et autres ports Américains ; et enfin, nous démontrerons qu'il est au pouvoir du Canada d'attirer et faire passer une partie considérable de ces derniers produits par ses propres Canaux, si ses habitans et la Législature veulent promptement donner effet à la politique libérale et éclairée dont cette Association a pour but de faire paraître l'avantage et la nécessité.

No. 1.—Table montrant la quantité de Produits amenés à Montréal par le St. Laurent, en l'année 1845.

Lard ou Porc. Quarts.	Bœuf. Qrs.	Saindoux. Brls. ou Tin.	Farine. Qrs.	Froment. Minots.	Autres grains. Min.	Potasse, etc. Qrs.	Beurre. Tinettes.
6109	723	461	590,305	450,209	40,781	33,000	8112

No. 2.—Table montrant la quantité de Produits transportés par le Canal d'Erié, pendant l'année 1845.

Lard. Qrs.	Bœuf. Qrs.	Saindoux. Barils.	Farine. Qrs.	Froment. Min.	Ble-d'Inde. Min.	Graine de lin. Lbs.	Potasse, etc. Qrs.
63,646	7,699	3,064,800	2,517,250	1,620,033	35,803	8,303,960	80,646

D'après les tables qui précèdent, il est évident que la quantité transportée par le dernier Canal est énorme par comparaison à la première. C'est donc une question de la plus haute importance de savoir si une partie de ce commerce peut être attiré au Saint-Laurent. Nous croyons qu'il en pourrait être ainsi, par la raison que le transport le moins coûteux au bord de la mer et aux districts manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre, doit obtenir la préférence; et qui osera dire que l'obtention de cet avantage n'est pas digne de tous nos efforts réunis ?

Le grand objet qu'il faut atteindre, est de rendre moins coûteux les moyens de transport; et nos meilleures autorités pratiques s'accordent à dire que le Saint-Laurent deviendra la voie la moins coûteuse, aussitôt que la chaîne de nos améliorations intérieures aura été complétée. Elles affirment que le coût du transport d'un quart de farine du Détroit à Montréal n'excédera pas de 1s. 6d. à 1s. 9d. La difficulté sera donc alors de s'assurer d'un Port d'où l'on ait constamment accès à la Mer; et cette difficulté sera surmontée par le prompt achèvement du Chemin-à-Lisses projeté de Portland; chemin qui nous mettra à une journée de marche de cette ville, dont le port peut être rendu le plus sûr et le moins coûteux du continent de l'Amérique. Par cette route, nous éviterons les dangers et les inconvéniens accidentels du Saint-Laurent, en descendant de Montréal; nous nous assurerons une plus longue saison de Commerce, l'automne, et nous pourrons compter sûrement sur des frêts pour Liverpool à aussi bon marché que ceux de New-York. Mais ce qui n'est pas moins important pour le Commerce de Transport en Angleterre, c'est qu'en rendant nos prix moindres que ceux du Canal d'Erié pour Boston, nous nous assurerons le Commerce de Transport à cette grande ville et à tous les autres Marchés de l'Est, ainsi que l'approvisionnement des Provinces inférieures, appelées vulgairement les Ports d'en-bas. Ce tableau peut paraître embelli à ceux qui ne se sont pas occupés du sujet; mais nous dirons à ceux-là, qu'après examen, ils seront convaincus qu'avec le Saint-Laurent comme voie publique, et Portland comme port de communication avec la Mer, nous serons en état de lutter avec succès pour le florissant Commerce de l'Ouest, et de mettre au défi la rivalité de la route plus artificielle du Canal d'Erié. Mais il n'y a pas de tems à perdre; l'inactivité, dans ce moment de crise, frustrerait nos espérances: les produits même d'une partie du Haut-Canada pourront être transportés par des CANAUX AMERICAINS, si nous ne nous hâtons de compléter **LES NÔTRES**.

Nous devons aussi rappeller ici au Cultivateur Canadien, dans quelque endroit qu'il puisse habiter, que toute épargne effectuée dans les moyens d'amener ses produits au Marché, ajoute dans la même proportion à la valeur de son blé et de tout autre article vendable provenant du sol qu'il cultive; et il peut n'être pas ici hors de propos d'ajouter, que, répudiant toutes affections ou prédilections particulières, nous ne cherchons aucun avantage pour une certaine classe, aucune préférence pour Montréal sur les autres parties de la Province; nous soutenons, au contraire, l'intérêt général des producteurs et des consommateurs, et le bien général de la société.

Comme ayant rapport à ce qui précède, nous dirons un mot des Actes Réglementaires imposés par la Métropole, afin d'assurer l'harmonie entre les différentes branches de son Commerce. Ces Actes furent passés quand la politique de l'Angleterre était un système de protection; nous n'avions pas le droit de nous en plaindre, et nous n'étions pas intéressés à le faire. Actuellement sa politique a pour bâse un principe opposé, celui de la Liberté du Commerce, et il devient du devoir de cette Colonie de se montrer opposée à leur continuation, comme incompatibles avec le progrès des ressources et de ses intérêts. C'est aux droits Impériaux sur les produits et denrées Américaines généralement que nous faisons maintenant allusion. Ce n'est plus dans l'intérêt de l'Angleterre de maintenir ces entraves à notre commerce, et elle les ôtera sans doute, aussitôt qu'on lui aura exposé convenablement les mauvais effets.

Les droits Impériaux sur les Manufactures Etrangères sont aussi sujets à objection, comme n'étant pas d'accord avec la maxime de législation impériale: "Qu'il est de la vraie politique d'acheter au marché le moins cher, et de vendre au marché le plus cher." Ils sont aussi en contradiction avec la doctrine posée par M. Goulbourn, Chancelier de l'Echiquier, dans les derniers débats de la Chambre des Communes, "que le Canada n'aura aucun droit de se plaindre, tant qu'il sera placé sur le même pied que les habitans de la Métropole."

Acceptant donc cette doctrine comme saine, cette Association croira de son devoir de demander l'abrogation de tous Statuts Impériaux imposant des droits distinctifs sur des articles de manufacture étrangère; nous laissant ainsi libres d'acheter nos approvisionnemens partout où on se les procurera à meilleur marché.

Nous en appelrons enfin au public du Canada, et nous les prions de s'unir à nous, pour donner effet aux principes de la Liberté du Commerce, dans notre Politique Commerciale, convaincus que c'est là le seul moyen d'assurer la prospérité et le développement de nos grandes ressources, et les intérêts croissants de toutes les classes de la Société.

Au nom de
L'Association du Commerce Libre,

JOHN YOUNG,
Président.

BUREAU DE L'ASSOCIATION DU COMMERCE LIBRE,
Montréal, Mars, 1846.